

Ecriture et composition

RNCP36798 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Sigle	Grade_Master — Diplôme conférant le grade de Master
Code(s) NSF	133
Formacode(s)	45073
Code(s) ROME	L1101, L1103, L1304, L1202
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/08/2025

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE · SIRET : 11004401300040

CONSERVATOIRE NATIONAL SUPERIEUR DE MUSIQUE ET DE DANSE DE PARIS · SIRET : 19753495100037

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La certification valide l'acquisition des connaissances et compétences attendues à l'issue de la formation en écriture au Conservatoire de Paris. La certification en écriture du Conservatoire de Paris, essentiellement orientée vers les métiers de la création musicale écrite (compositeur, arrangeur, etc.), vise à qualifier des musiciens professionnels de haut niveau en les préparant à toutes les facettes de

leur futur métier, comprenant aussi bien les techniques de l'écriture dans des styles et des formes parmi les plus caractéristiques ou d'œuvres originales dans les langages les plus récents que la conception de notes de programmes et d'un argumentaire pour étayer les choix de créateur ou appuyer ses options philologiques.

Concernant la composition, la formation vise à développer des compétences techniques et artistiques associées aux savoirs fondamentaux complémentaires permettant l'insertion professionnelle dans tous les champs d'activités de la création musicale écrite : composition, arrangement musical, orchestration, auteur-compositeur.

Le grade universitaire atteste l'acquisition d'un socle de connaissances et de compétences dans un champ disciplinaire ou pluridisciplinaire et sanctionne une formation adossée aux connaissances les plus avancées au niveau de qualification considéré

ACTIVITÉS VISÉES

- Compositions fréquentes et régulières d'œuvres musicales dans les styles et les formes les plus caractéristiques
- Composition d'une œuvre originale de musique savante
- Arrangement des œuvres existantes
- Enseignement de l'écriture et de la composition dans les établissements d'enseignement artistique spécialisé, de l'initiation à la professionnalisation
- Conception et mise en œuvre des activités de médiation musicale

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Compétences transversales

- Identifier les usages numériques et les impacts de leur évolution sur le ou les domaines concernés par la mention
- Se servir de façon autonome des outils numériques avancés pour un ou plusieurs métiers ou secteurs de recherche du domaine
- Mobiliser des savoirs hautement spécialisés, dont certains sont à l'avant-garde du savoir dans un domaine de travail ou d'études, comme base d'une pensée originale

- Développer une conscience critique des savoirs dans un domaine et/ou à l'interface de plusieurs domaines
 - Résoudre des problèmes pour développer de nouveaux savoirs et de nouvelles procédures et intégrer les savoirs de différents domaines
 - Apporter des contributions novatrices dans le cadre d'échanges de haut niveau, et dans des contextes internationaux
 - Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes en respect des évolutions de la réglementation
 - Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation
 - Communiquer à des fins de formation ou de transfert de connaissances, par oral et par écrit, en français et dans au moins une langue étrangère
 - Gérer des contextes professionnels ou d'études complexes, imprévisibles et qui nécessitent des approches stratégiques nouvelles
 - Prendre des responsabilités pour contribuer aux savoirs et aux pratiques professionnelles et/ou pour réviser la performance stratégique d'une équipe
 - Conduire un projet (conception, pilotage, coordination d'équipe, mise en œuvre et gestion, évaluation, diffusion) pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif
 - Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité
 - Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale
 - Prendre en compte la problématique du handicap et de l'accessibilité dans chacune de ses actions professionnelles
- Compétences spécifiques**
- Créer de façon fréquente et régulière des œuvres originales attestant une maîtrise de la musique occidentale du XVI^e siècle au XXI^e siècle au travers des styles et des formes les plus caractéristiques
 - Créer un répertoire d'œuvres originales attestant d'une maîtrise des techniques et des styles de composition contemporains (créations et enregistrements par des formations instrumentales ou vocales reconnues, commandes, concours internationaux, etc.)
 - Instrumenter et/ou orchestrer
 - Analyser une partition
 - Mener une recherche d'ordre artistique en s'appuyant sur des méthodes et normes appropriées
 - Identifier le paysage professionnel du métier de compositeur, et notamment maîtriser le droit de la propriété intellectuelle
 - Mettre en œuvre les nouvelles technologies associées à la musique (traitement du signal, spatialisation, transformation du son en temps réel...)
 - Enrichir sa culture musicale et son répertoire : élargir son répertoire, travailler l'écoute dans tous ses paramètres (timbre, justesse, etc.), travailler le son collectif, développer son identité artistique
 - Adapter sa communication en fonction de la salle, du public, du pays, du répertoire, des commandes, des effectifs...
 - Partager une démarche artistique avec un public (transmettre sa démarche artistique)

Blocs de compétences

RNCP36798BC01 — Mettre en œuvre les usages avancés et spécialisés des outils numériques

LISTE DE COMPÉTENCES

- Identifier les usages numériques et les impacts de leur évolution sur le ou les domaines concernés par la mention
- Se servir de façon autonome des outils numériques avancés pour un ou plusieurs métiers ou secteurs de recherche du domaine

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les modalités d'évaluation sont les suivantes : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc.

Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin

d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

La procédure d'obtention du diplôme par la validation des acquis de l'expérience se déroule en deux étapes : la phase de recevabilité permet de vérifier que les candidats remplissent les conditions légales d'accès. La phase de

validation consiste en la rédaction d'un dossier déposé en ligne et en un entretien devant un jury composé de la directrice du Conservatoire ou de son représentant, d'un représentant des employeurs et d'un représentant des employés ainsi que d'un examinateur spécialisé nommé par la directrice du Conservatoire

RNCP36798BC02 — Produire et mobiliser des savoirs hautement spécialisés

LISTE DE COMPÉTENCES

- Mobiliser des savoirs hautement spécialisés, dont certains sont à l'avant-garde du savoir dans un domaine de travail ou d'études, comme base d'une pensée originale
- Développer une conscience critique des savoirs dans un domaine et/ou à l'interface de plusieurs domaines
- Résoudre des problèmes pour développer de nouveaux savoirs et de nouvelles procédures et intégrer les savoirs de différents domaines
- Apporter des contributions novatrices dans le cadre d'échanges de haut niveau, et dans des contextes internationaux
- Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes en respect des évolutions de la réglementation

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les modalités d'évaluation sont les suivantes : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc.

Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin

d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

La procédure d'obtention du diplôme par la validation des acquis de l'expérience se déroule en deux étapes : la phase de recevabilité permet de vérifier que les candidats remplissent les conditions légales d'accès. La phase de validation consiste en la rédaction d'un dossier déposé en ligne et en un entretien devant un jury composé de la directrice du Conservatoire ou de son représentant, d'un représentant des employeurs et d'un représentant des employés ainsi que d'un examinateur spécialisé nommé par la directrice du Conservatoire.

RNCP36798BC03 — Mettre en œuvre une communication spécialisée pour le transfert de connaissances

LISTE DE COMPÉTENCES

- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation
- Communiquer à des fins de formation ou de transfert de connaissances, par oral et par écrit, en français et dans au moins une langue étrangère

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les modalités d'évaluation sont les suivantes : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc.

Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin

d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

La procédure d'obtention du diplôme par la validation des acquis de l'expérience se déroule en deux étapes : la phase de recevabilité permet de vérifier que les candidats remplissent les conditions légales d'accès. La phase de validation consiste en la rédaction d'un dossier déposé en ligne et en un entretien devant un jury composé de la directrice du Conservatoire ou de son représentant, d'un représentant des employeurs et d'un représentant des employés ainsi que d'un examinateur spécialisé nommé par la directrice du Conservatoire.

RNCP36798BC04 — Contribuer à la transformation en contexte professionnel

LISTE DE COMPÉTENCES

- Gérer des contextes professionnels ou d'études complexes, imprévisibles et qui nécessitent des approches stratégiques nouvelles
- Prendre des responsabilités pour contribuer aux savoirs et aux pratiques professionnelles et/ou pour réviser la performance stratégique d'une équipe
- Conduire un projet (conception, pilotage, coordination d'équipe, mise en œuvre et gestion, évaluation, diffusion) pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif
- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité
- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale
- Prendre en compte la problématique du handicap et de l'accessibilité dans chacune de ses actions professionnelles

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les modalités d'évaluation sont les suivantes : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc.

Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin

d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

La procédure d'obtention du diplôme par la validation des acquis de l'expérience se déroule en deux étapes : la phase de recevabilité permet de vérifier que les candidats remplissent les conditions légales d'accès. La phase de validation consiste en la rédaction d'un dossier déposé en ligne et en un entretien devant un jury composé de la directrice du Conservatoire ou de son représentant, d'un représentant des employeurs et d'un représentant des employés ainsi que d'un examinateur spécialisé nommé par la directrice du Conservatoire.

RNCP36798BC05 — Créer des œuvres de musique savante

LISTE DE COMPÉTENCES

- Créer de façon fréquente et régulière des œuvres originales attestant une maîtrise de la musique occidentale du XVIe siècle au XXIe siècle au travers des styles et des formes les plus caractéristiques
- Créer un répertoire d'œuvres originales attestant d'une maîtrise des techniques et des styles de composition contemporains (créations et enregistrements par des formations instrumentales ou vocales reconnues, commandes, concours internationaux, etc.)
- Instrumenter et/ou orchestrer
- Analyser une partition
- Mener une recherche d'ordre artistique en s'appuyant sur des méthodes et normes appropriées
- Identifier le paysage professionnel du métier de compositeur, et notamment maîtriser le droit de la propriété intellectuelle
- Mettre en œuvre les nouvelles technologies associées à la musique (traitement du signal, spatialisation, transformation du son en temps réel...)

MODALITÉS D'ÉVALUATION

En écriture, les évaluations se font, selon les disciplines, principales, complémentaires ou spécifiques, par contrôle continu et examens terminaux comportant des épreuves écrites et /ou orales.

En composition, l'épreuve de fin de 2e cycle supérieur comprend :

- La composition d'une œuvre d'une durée n'excédant pas 20 minutes pour 21 musiciens maximum, présentée au cours d'un concert public ;
- Entretien d'une heure portant sur l'ensemble des partitions travaillées pendant les deux années, devant le jury.

La procédure d'obtention du diplôme par la validation des acquis de l'expérience se déroule en deux étapes : la phase de recevabilité permet de vérifier que les candidats remplissent les conditions légales d'accès. La phase de validation consiste en la rédaction d'un dossier déposé en ligne et en un entretien devant un jury composé de la directrice du Conservatoire ou de son représentant, d'un représentant des employeurs et d'un représentant des employés ainsi que d'un examinateur spécialisé nommé par la directrice du Conservatoire. Le candidat est évalué sur l'examen de son dossier déposé en ligne et l'entretien devant le jury.

Chaque ensemble d'enseignements possède une valeur définie en crédits européens (ECTS). Pour l'obtention du grade de master, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 120 ECTS au-delà du grade de licence.

RNCP36798BC06 — Transmettre son art

LISTE DE COMPÉTENCES

- Enrichir sa culture musicale et son répertoire : élargir son répertoire, travailler l'écoute dans tous ses paramètres (timbre, justesse, etc.), travailler le son collectif, développer son identité artistique
- Adapter sa communication en fonction de la salle, du public, du pays, du répertoire, des commandes, des effectifs...
- Partager une démarche artistique avec un public (transmettre sa démarche artistique)

MODALITÉS D'ÉVALUATION

En écriture, les évaluations se font, selon les disciplines, principales, complémentaires ou spécifiques, par contrôle continu et examens terminaux comportant des épreuves écrites et /ou orales.

En composition, l'épreuve de fin de 2e cycle supérieur comprend :

- La composition d'une œuvre d'une durée n'excédant pas 20 minutes pour 21 musiciens maximum, présentée au cours d'un concert public ;
- Entretien d'une heure portant sur l'ensemble des partitions travaillées pendant les deux années, devant le jury.

La procédure d'obtention du diplôme par la validation des acquis de l'expérience se déroule en deux étapes : la phase de recevabilité permet de vérifier que les candidats remplissent les conditions légales d'accès. La phase de validation consiste en la rédaction d'un dossier déposé en ligne et en un entretien devant un jury composé de la directrice du Conservatoire ou de son représentant, d'un représentant des employeurs et d'un représentant des employés ainsi que d'un examinateur spécialisé nommé par la directrice du Conservatoire. Le candidat est évalué sur l'examen de son dossier déposé en ligne et l'entretien devant le jury.

Chaque ensemble d'enseignements possède une valeur définie en crédits européens (ECTS). Pour l'obtention du grade de master, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 120 ECTS au-delà du grade de licence.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

90.01 Spectacle vivant

59.20 Enregistrement sonore et édition musicale

85.52 Enseignement culturel

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Les métiers de la création musicale font appel aux notions d'auteur, de créateur. Ils supposent un acte par lequel une œuvre est créée ou bien par lequel un apport personnel est amené à enrichir et renouveler une œuvre déjà existante. Ces métiers relèvent historiquement des domaines de la composition, de l'arrangement et de l'orchestration. Bien que ces situations professionnelles soient identifiées et lisibles aujourd'hui, on assiste à une redéfinition des contours de ces métiers du fait de nouvelles formes d'expression telles que la composition électroacoustique, la musique d'application, les installations et les technologies audio-numériques.

Le compositeur, l'arrangeur ou l'orchestrateur effectuent l'essentiel de leur activité à leur domicile, à la table ou à un équipement audionumérique. Elle peut toutefois s'exercer dans des lieux spécifiques : salle de concert, studio de création, studio d'enregistrement, théâtre, plateau de télévision, scène de cabaret...

Les temps de travail sont liés à la programmation des enregistrements ou des spectacles, ce qui peut impliquer des horaires liés au travail de nuit et/ou de fin de semaine. L'exercice de l'activité occasionne souvent des déplacements, parfois à l'étranger.

Ce type d'emplois se retrouve également dans les secteurs du multimédia et des musiques actuelles (publicité, cinéma, jeux vidéos...). En outre, les milieux de la danse, du cinéma, du multimédia, du théâtre, du cirque et de la publicité font souvent appel à des compositeurs et des arrangeurs pour réaliser la musique nécessaire à leur production artistique.

L'évolution technologique introduit l'utilisation de l'électronique et de l'informatique dans de nombreux champs musicaux. Les musiques de films et d'application représentent un volume d'activité important pour ces professions ; les arts plastiques et les arts numériques apparaissent comme des domaines d'activités émergents.

Il existe deux types de rémunération :

- une rémunération directe des auteurs qui consiste à obtenir des revenus directs, en général par le paiement des consommateurs, ou par celui d'intermédiaires (achats de droits de télévision par les diffuseurs, part du chiffre d'affaire du diffuseur...),
- une rémunération indirecte qui consiste à s'assurer d'une remontée de revenus par divers mécanismes, par exemple à l'occasion de modification de reproductibilité (rémunération pour copie privée), pour des utilisations qui ne permettent pas un contrôle unitaire des exploitations (barème des discothèques) ou pour des biens non-rivaux par nature (télévision et radio par la redevance ou la licence légale). Cette rémunération se traduit en général par une absence de paiement direct par les consommateurs des œuvres.

Les compositeurs, arrangeurs et orchestrateurs peuvent adhérer à des sociétés de gestion collectives pour gérer leurs œuvres (SACEM, SACD et autres sociétés étrangères). D'autres formules de gestion des rémunérations d'auteurs existent par le biais de la gestion individuelle.

L'activité de créateur musical s'exerce fréquemment dans le cadre d'un contrat de commande sur la base d'une note des droits d'auteur. L'auteur peut aussi être rémunéré par honoraires.

Le créateur a également la particularité de pouvoir être rémunéré pour l'exploitation de l'œuvre par le versement des droits d'auteur ; il perçoit alors des droits au titre de la reproduction et de la représentation. Les pourcentages sont fixes et déclarés à la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (SACEM) et à la Société des droits de reproduction mécanique (SDRM).

Les droits de la musique créée spécialement pour une œuvre qui relève du répertoire de la SACD (Société des auteurs et compositeurs dramatiques) peuvent être gérés par cette société selon ses règles statutaires.

Métiers exercés :

Arrangeur musical / Arrangeuse musicale ; Auteur-compositeur / Auteure-compositrice ; Auteur-compositeur-interprète / Auteure-compositrice-interprète ; Auteur-interprète / Auteure-interprète ; Compositeur / Compositrice ; Musicien / Musicienne ; Musicien / Musicienne de variétés ; Musicien / Musicienne Musique Assistée par Ordinateur – MAO ; Orchestrateur / Orchestratrice

Après réussite aux concours de la Fonction Publique Territoriale et recrutement par un établissement d'enseignement artistique classé par l'Etat : Métiers de l'enseignement : Adjoint/Adjointe d'enseignement musical de conservatoire de musique, de danse et/ou d'art dramatique classés par l'état ; Professeur/Professeure d'enseignement artistique de conservatoire de musique, de danse et/ou d'art dramatique classés par l'état ; Professeur/Professeure d'éducation musicale ; après au moins cinq années d'expérience : Inspecteur/Inspectrice de la musique.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très faible (1/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi
Salaire médian (mensuel)	2 110 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+2 (DUT, BTS, Deug ou équivalent) en communication et information (16 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	U1X80 — Professionnels des spectacles · tension 1/5 (Très faible) U1X91 — Artistes (musique, danse, spectacles) · tension 1/5 (Très faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	79 855
Jugés difficiles à recruter	7 %
Emplois saisonniers	30 %
Familles professionnelles (FAP)	U1X80 — Professionnels des spectacles U1X91 — Artistes (musique, danse, spectacles)

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Le directeur du Conservatoire ou son représentant + 4 personnes extérieures nommées par lui.

COMPOSITION DU JURY — VAE

Le directeur du Conservatoire ou son représentant + 2 personnes extérieures nommées par lui et un examinateur spécialisé.

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	9 260 €
--------------------------------	---------

Selon la branche

6 706 € – 9 688 €

Prise en charge	Branches concernées
9 260 €	Valeur par défaut · 208 branches
9 688 €	CPNEF Spectacle Vivant, CPNEF de l'audiovisuel, CPNEF des Espaces de Loisirs, d'Attractions et Culturels (ELAC)
7 000 €	CPNEFP de la métallurgie
6 706 €	CPNEFP de la blanchisserie, laverie, location de linge, nettoyage à sec, pressing et teinturerie

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 31/08/2025

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2021	17	0	59 %	—
2020	12	1	67 %	35 %
2019	28	0	75 %	45 %
2018	24	0	70 %	40 %
2017	10	0	80 %	50 %

Pour plus d'informations**Fiche officielle (France Compétences)**<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/36798/>